

Délibération du Conseil d'Administration n° 14-22
Séance du vendredi 15 avril 2022

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le 15 avril 2022 à 14h30 par voie dématérialisée, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

Mme Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
Mme Josette BEGUIN	Administratrice
M. Daniel BLANC	Administrateur
Mme Odile DROUILLY	Administratrice
Mme Sabrina ECARD	Administratrice
M. François HANET	Administrateur
M. Raoul JOURNO	Administrateur
Mme Nadia METREF	Administratrice
M. Christophe NOELLETTE	Administrateur
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
Mme Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Harry ROCK	Administrateur
M. Pascal TISSERAND	Administrateur
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur
Mme Sandra YAKOWENKO	Administratrice

15 présents

ABSENTS/ EXCUSES ayant donné pouvoir :

M. Xavier HAQUIN	Administrateur, ayant donné pouvoir à M ^{me} Marie-Christine CAVECCHI
Mme Tatiana PRIEZ	Administratrice, ayant donné pouvoir à Mme Agnès RAFAITIN
M. Ramzi ZINAOUI	Administrateur, ayant donné pouvoir à M. Alexandre PUEYO

3 Absents ayant donné pouvoir

ABSENTS :

M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Christian DIDELET	Administrateur
M. Georges MOTHON	Administrateur
Mme Dominique NEVEU	Administratrice
M. François VERJUS	Administrateur

5 absents

Assistaient également :

Mme Séverine LEPLUS	Directrice générale
Mme Nathalie DA SILVA	Représentante du CSE
M. Bruno AGEZ	Commissaire aux Comptes
Mme Josette DEROUX	Représentant le Commissaire du gouvernement
Mme Diane ROUSSIGNOL	Représentant le Conseil départemental du Val d'Oise

Services internes VOH :

M. CAVITTE, Mme POINLANE, M. CLAUDE, M. CARMIER, Mme GRIESBACH, Mme BEHLOUL, Mme NUNES-MANSO, Mme BARRANCO

Direction/Service : DGA Ressources – service juridique

Objet : Autorisation de transiger avec les organisations représentatives de locataires représentées au Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat concernant le contrat robinetterie

Vu l'article R421 -16 9° du CCH qui précise que les transactions sont autorisées par le Conseil d'Administration ;

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration relatif à l'objet susvisé.

Vu le protocole transactionnel annexé,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la Directrice générale à signer le protocole d'accord transactionnel relatif à l'objet susvisé joint en annexe de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente



Marie-Christine CAVECCHI